



## Règlements de la VILLE DE LACHUTE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
VILLE DE LACHUTE

Projet de règlement du 25 mars 2025

J:\Urbanisme\1000-00 ORGANISATION ET ADMINISTRATION\1220-00 Règlements\projet de règlement  
2013\2025\omnibus\omnibus\_zonage.doc

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-740-XX**

### **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2013-740 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES FRAIS DE PARCS**

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Lachute, tenue à l'Hôtel de Ville, le **jj mmmm** 2025 à 19 heures, à laquelle étaient

le présent règlement est adopté.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 7 avril 2025 et le dépôt et l'adoption fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 5 mai 2025 telle que prévue par l'avis paru sur le site Web de la Ville de Lachute le 17 avril 2025;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption d'un second projet de règlement lors de la séance du 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue suite à l'avis public paru sur le site Web de la Ville de Lachute le **jj mmmm** 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal soixante-douze (72) heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la séance d'adoption du présent règlement;

En conséquence; il est :

Proposé par  
appuyé par  
et résolu

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Lachute, et il est par le présent règlement statué et ordonné, sujet aux approbations requises par la Loi, comme suit :

#### **ARTICLE 1**

L'article 3.1 Dispositions générales est modifié en abrogeant le dernier paragraphe et en le remplaçant par ce qui suit :

« Les présentes dispositions s'appliquent dans les zones où l'on retrouve de nouveaux secteurs de développement soit : Ha-100, Ha-101, Ha-101-1, Hc-101-2, Ha-112, Hc-112-1, Cb-205, Hc-211-2, Cm-211-4, Ha 212, Hb-217, Hb-218, Ha-219, Ha-226-2, Cs-214, Hb-234, Hc-307-1, Ha-331, Hc-339, Ha-340, Ha-400, Hb-407, **Pr-409**, Ha-409-1, Ca-410, Ca-410-2, Ha-411, Hb-412, **Hb-414**, Ha-416, Hc-416-1, Hb-416-2, Ha-419, Ha-421, Ha 422, Ha-423, Ha-



## Règlements de la VILLE DE LACHUTE

529, Ha-530, Ha-531, Ha-532, Hb-533, Hc-534, Hc-535, Hc-536, Hc-537, Hc-538, Hc-539, Hc-540, Hc-541, Hc-542, Hc-543, Fh-506-1, Fh 506-2, Fh-503, Fh-506-4. »

### ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions applicables de la Loi.

Bernard Bigras-Denis  
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire  
Greffière